



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **12 OCTOBRE 2026**

Délibération n° **DEL-2026-0318**

Régies Eau et Assainissement : désignations des membres du Conseil d'exploitation

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 8
Absents : 5
(Philippe BAUDAIN, Jean-Claude BOREL-GARIN, Marieke BUNTINX, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Annick GUICHARD)
Excusés : 8
Pour : 69
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

14 OCT. 2026

et publié le

14 OCT. 2026

Secrétaire de séance :
Patricia BELLINI

Le lundi 12 octobre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 05 octobre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Claude COCQUET, Jean-Noël COLLE, Cécile CONRY, Pierre-Jean CRESPEAU, Arthur CULLATI, Laurent DESGOUIS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Didier FRAIX-BURNET, Sandrine GAUCHON, Jean-Yves GAYET, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Virginie GRAS, Caroline HALLE, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Jérôme LARDIERE, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Stéphane MALARD, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Margaux BERLIOZ à Jean-Marc MICHEL, Théodore BONNET-GAMARD à Cédric LESCURE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Céline MEKHMOUKH à Henri BAILE, Rebecca NALLET à Françoise LANNOY, Eric ROETS à Philippe LORIMIER, Myriam SIMONAZZI à Régine BOURGEOIS, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les articles L.2221-1 à L.2221-9 et L.2221-11 à L.2221-14 et R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts des régies Eau et d'Assainissement de la communauté de communes Le Grésivaudan,
Vu la délibération n° DEL-2026-319 du Conseil communautaire du 12 octobre 2026 relatif à la modification des statuts des régies Eau et Assainissement de la communauté de communes,

Le Conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement compte 12 membres répartis comme suit :

- Le collège des conseillers communautaires composé de :
 - 8 membres titulaires issus du Conseil communautaire,
- Le collège des personnes extérieures composé de :
 - un représentant des usagers,
 - un représentant des gros consommateurs,
 - un représentant des stations de montagne,
 - un représentant des agriculteurs.

Les membres du collège des conseillers communautaires du Conseil d'exploitation sont tous désignés par le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan, sur proposition de son Président.

Les membres du collège des personnes extérieures sont désignés par arrêté du Président de la communauté de communes.

Le mandat des membres du Conseil d'exploitation prend fin en même temps que celui des membres du Conseil communautaire qui les a désignés.

Ainsi, sur proposition du Président, le Conseil communautaire désigne les membres du collège des conseillers communautaires comme suit :

- **En tant que titulaires : Patrick BEAU, Claude BENOIT, Olivier SALVETTI, Martine VENTURINI, Dominique CLOUZEAU, Delphine PERREAU, Jean-François CLAPPAZ, Philippe LORIMIER.**
- **En tant que suppléants : Valérie PETEX, Jean-Luc ROUX, Anne-Françoise Besson, Marc ROSSET, Christophe SUSZYLO, Brigitte SORREL, Françoise LANNOY, Théodore BONNET-GAMARD.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, prend acte de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 12 OCT. 2026

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.